RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 4

Engagement n° 4 (demandé par SÉ-AQLPA)

Vérifier à la pièce B-0086, HQD-16, Document 10, réponse à la question 1.27, si la phrase suivante est bien exacte « De plus, le Distributeur précise également que le suivi du projet LAD n'inclut pas le nombre de clients qui choisiront l'option de compteur non communicant (option de retrait) à la suite de l'approbation provisoire de l'article 13.1.1 des CSÉ et de l'article 12.4 j) des Tarifs. »

Réponse à l'engagement n° 4 :

Le Distributeur confirme que la réponse à la question 1.27 à la pièce HQD-16, document 10 (B-0086) est exacte.

Le Distributeur souligne que les clients correspondant aux 119 k compteurs difficiles d'accès, qui choisissent ou non l'option de compteur non communicant (option de retrait) à la suite de l'approbation provisoire de l'article 13.1.1 des CSÉ et de l'article 12.4 j) des Tarifs, ne font pas partie du projet LAD.

De plus, le Distributeur précise que le coût (achat et installation) de tous les compteurs non communicants installés dans le cadre du projet LAD (nombre inclus dans les 3 825 k compteurs) est inclus dans les coûts du projet. Voir également la réponse à l'engagement n° 2, à la pièce HQD-19, document 2 (à venir).